

# Évaluation régionale de l'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière à Terre-Neuve et au Labrador : Résumé du rapport provisoire

Le rapport provisoire sur l'évaluation régionale de l'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière à Terre-Neuve-et-Labrador comprend les éléments suivants :

- un aperçu de l'objectif de l'évaluation;
- un résumé de la consultation auprès des Autochtones et du public;
- une carte des zones initiales recommandées pour l'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière et le processus d'identification de ces zones;
- les effets positifs et négatifs de l'éolien extracôtier sur notre environnement, notre santé, nos collectivités et notre économie;
- des suggestions sur les moyens d'atténuer les effets négatifs et d'amplifier les effets positifs;
- un résumé de la consultation auprès des Autochtones et du public;
- les lacunes existantes en matière d'information qui doivent être comblées;
- des recommandations pour la planification, l'octroi de permis et les évaluations d'impacts des projets d'éoliennes extracôtières.

Ce document présente un résumé de chaque section du rapport provisoire.

## **Introduction**

L'objectif de l'évaluation régionale est de renseigner le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux pour les aider à planifier l'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière à Terre-Neuve-et-Labrador et à réaliser des évaluations d'impacts des projets d'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière.

Les ministres fédéraux et provinciaux ont nommé un comité indépendant, composé de cinq membres issus d'expertises et de milieux différents, pour mener à bien l'évaluation. La priorité du Comité est de mener un processus équitable et transparent afin d'atteindre les objectifs fixés dans le mandat.

Depuis mai 2023, le Comité discute avec les peuples autochtones, les pêcheurs, les autres usagers de l'océan, les dirigeants municipaux, les organismes gouvernementaux fédéraux et provinciaux, les organisations environnementales, les groupes de recherche, les promoteurs de projets d'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière et les personnes qui ont des informations, des connaissances et des intérêts pertinents relatifs à l'évaluation régionale. Au cours des 18 derniers mois, le Comité a organisé plus de

80 réunions et séances de consultation, auxquelles ont assisté plus de 700 participants. Le Comité continuera d'écouter les commentaires des participants jusqu'à la présentation du rapport final.

### **Description des activités d'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière**

Un projet d'éoliennes extracôtières se compose de turbines, de câbles sous-marins, de sous-stations et de stations de conversion. Une éolienne extracôtière se compose d'une fondation, d'une tour, d'un rotor (un moyeu avec des pales qui tournent) et d'une nacelle (une installation qui convertit l'énergie mécanique en énergie électrique). L'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière se fait en plusieurs phases. Cependant, l'évaluation régionale est axée sur les phases de construction (y compris l'agrandissement), d'exploitation (qui comprend les activités d'entretien) et la désaffectation et la fermeture.

Chaque phase comporte des activités pouvant causer des effets négatifs ou positifs. Il est important de comprendre ces activités. Il s'agit notamment de l'utilisation de navires pour transporter les turbines d'un port à la mer et du battage de pieux ou de l'ancrage des fondations des éoliennes au fond de l'océan pendant la phase de construction, et de l'utilisation de véhicules sous-marins pour les inspections pendant la phase d'exploitation.

La durée de vie d'un projet d'éoliennes extracôtières peut aller jusqu'à 30 ans, du début de la construction jusqu'à la désaffectation du projet. La construction est la phase la plus courte (2 à 3 ans), mais la plus active, tandis que l'exploitation est la phase la plus longue (20 ans), mais la moins active.

### **Définition du secteur d'intérêt de l'évaluation régionale et identification des secteurs recommandés pour l'octroi de permis d'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière**

Le Comité a utilisé les profondeurs d'eau, les informations sur les icebergs et la technologie actuelle en matière d'énergie éolienne extracôtière pour sélectionner un secteur d'intérêt. Le secteur d'intérêt est une partie de la zone d'étude où il est plus probable que l'énergie éolienne extracôtière sera exploitée dans un avenir proche. Le Comité a ensuite poursuivi sa collecte et son analyse de données sur ce secteur d'intérêt. Le Comité est d'avis que les parties de la zone d'étude située en dehors du secteur d'intérêt deviendront propices à l'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière au fur et à mesure que les lacunes en matière d'information et de données seront comblées et que la technologie progressera.

### **Identification des zones recommandées pour l'octroi de permis d'exploitation d'énergie éolienne extracôtier**

Au sein du secteur d'intérêt, le Comité a supprimé les zones où les risques de répercussions sur l'environnement, la santé, la société et l'économie sont les plus élevés. Il s'agit, par exemple, d'éviter les zones de protection marine, les zones littorales fragiles et les zones de pêche commerciale. Les zones restantes sont celles où l'exploitation de

l'énergie éolienne extracôtière est plus réalisable sur le plan technique et aura probablement le moins d'impact, selon les données publiques actuelles.

Le Comité recommande que ces zones visées pour l'octroi d'un permis soient examinées par les organismes chargés de délivrer les permis, tout en reconnaissant que les gouvernements du Canada et de Terre-Neuve-et-Labrador prendront la décision finale concernant l'emplacement de ces zones. Le Comité prévoit que l'octroi de permis à ces zones évoluera au fur et à mesure que des informations et des données supplémentaires seront obtenues et qu'une expérience sera acquise dans le domaine de l'éolien extracôtier.

### **Évaluation des volets environnementaux, sanitaires, sociaux et économiques**

Le Comité a examiné les volets environnementaux, sanitaires, sociaux et économiques suivants :

- qualité de l'air et gaz à effet de serre (GES);
- faune aérienne (oiseaux, chauves-souris et insectes volants);
- poissons marins et leur habitat ;
- mammifères marins et tortues de mer ;
- aires protégées et spéciales.
- communautés autochtones et activités, intérêts et droits des Autochtones;
- pêche;
- autres utilisations de l'océan;
- esthétique visuelle et paysages ;
- environnement acoustique ;
- patrimoine physique et culturel ;
- santé ;
- communautés et économie

Pour chaque volet, l'évaluation régionale décrit les conditions ambiantes, les effets potentiels, les mesures visant à atténuer les effets négatifs et à amplifier les effets positifs, les résultats des consultations, les lacunes et les limites des données, ainsi que les conclusions et les recommandations du Comité. Bien qu'il pourrait y avoir des effets négatifs dans tous les volets à toutes les phases de développement, c'est la phase de construction qui présente le plus grand potentiel d'effets négatifs. Les volets principaux préoccupants sont la faune aérienne, les poissons marins et leur habitat, les mammifères marins, les tortues de mer, la pêche, ainsi que les communautés autochtones et les activités, les intérêts et les droits des Autochtones. Le principal moyen d'atténuer ces effets négatifs à l'échelle régionale et à l'échelle du projet est d'éviter les zones à fort impact en sélectionnant soigneusement les zones d'autorisation et en choisissant l'emplacement du projet. De nombreuses mesures tirées de l'expérience d'autres pays producteurs d'énergie éolienne extracôtière permettent aussi de réduire au minimum les répercussions lorsqu'il n'est pas possible de les éviter.

Les avantages de l'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière se manifestent surtout dans les communautés et sur le plan de l'économie, et les gouvernements, l'industrie et les communautés peuvent prendre des mesures pour amplifier ces avantages à l'échelle locale.

Le Comité a cerné des lacunes et des limites dans les données pour tous les volets et a formulé des recommandations sur la manière de combler ces lacunes et de réduire ces limites. Ces recommandations visent notamment les évaluations à l'échelle des projets, les études sur des volets précis et la collaboration avec les communautés autochtones.

### **Effets cumulatifs**

L'analyse des effets cumulatifs dans l'évaluation régionale se heurte à de nombreuses difficultés, notamment le manque de données et la complexité du milieu marin. Le processus d'identification des zones d'octroi de permis d'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière mis en place par le Comité consiste à éviter les zones où les risques d'impacts sur l'environnement, la santé, l'aspect social et l'économie sont les plus élevés. C'est le principal moyen de prendre en compte les effets cumulatifs dans l'évaluation régionale. Le Comité a formulé des recommandations à l'appui des processus de planification, d'octroi de licences et d'évaluation des impacts qui améliorent les connaissances et la gestion des effets cumulatifs. Il s'agit notamment de recommandations en faveur de la planification de l'espace marin et de l'évaluation stratégique, ainsi que de la recherche sur certains aspects.

### **Effets accidentels et effets de l'environnement sur le développement de l'énergie éolienne extracôtière**

Bien qu'extrêmement rares, des accidents peuvent survenir dans le cadre de projets d'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière. Une pale d'éolienne peut se détacher, un navire peut entrer en collision avec une éolienne, un produit chimique nocif peut être libéré ou un incendie peut se produire. Dans certains cas, l'environnement peut être à l'origine d'un accident. Par exemple, un ouragan puissant peut provoquer le gauchissement d'une tour d'éolienne. Ces accidents pourraient affecter la vie marine et menacer la vie du personnel travaillant à proximité de l'incident. Toutefois, les projets d'énergie éoliens extracôtiers sont conçus, implantés, construits et exploités de manière à résister aux effets de l'environnement et à assurer une sécurité maximale. L'examen, par le Comité, des antécédents du secteur confirme l'efficacité des mesures de sécurité opérationnelle.

### **Durabilité, engagements en matière de changements climatiques et obligations environnementales**

La durabilité est la capacité de protéger l'environnement, de contribuer au bien-être social et économique de la population canadienne et de préserver sa santé d'une manière qui profite aux générations actuelles et futures. L'énergie éolienne extracôtière peut être exploitée de manière durable si les projets sont réalisés de façon à réduire au minimum l'impact sur l'environnement et à avoir un impact positif sur nos collectivités. Le

développement de l'industrie de l'énergie éolienne extracôtière est conforme aux engagements fédéraux et provinciaux en matière de changements climatiques et aux obligations environnementales, notamment l'investissement dans les énergies renouvelables, la diminution de la dépendance à l'égard des combustibles fossiles et la réduction des émissions.

### **Intersectionnalité**

Le Comité a été chargé d'examiner l'intersectionnalité entre le sexe, le genre et d'autres facteurs identitaires et de formuler des recommandations sur la manière dont les futures analyses d'impacts devraient prendre en compte et traiter ces facteurs. Cela a nécessité l'application de l'analyse comparative entre les sexes Plus (ACS+). L'ACS+ permet de mieux comprendre les effets positifs et négatifs que l'exploitation future de l'énergie éolienne extracôtière pourrait avoir sur diverses populations.

Les futures études d'impact des projets d'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière peuvent être adaptées pour mieux répondre aux divers besoins en anticipant et en aplanissant les obstacles auxquels diverses personnes et divers groupes pourraient être confrontés et de s'assurer que tout le monde puisse bénéficier de l'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière. Le Comité établit des liens entre les composants environnementaux, sociaux, sanitaires et économiques afin d'illustrer les effets intersectionnels et divers, ainsi que les mesures d'atténuation et autres.

### **Conclusion et prochaines étapes**

Les conclusions et les recommandations du Comité peuvent être utilisées pour éclairer les futurs processus de planification, d'octroi de licences et d'évaluation d'impact concernant l'exploitation de l'énergie éolienne extracôtière.

Il est important de savoir que les recommandations du Comité ne sont pas contraignantes pour les ministres. Ces derniers ont toute la latitude voulue pour déterminer si et comment les résultats et les recommandations de l'évaluation régionale seront utilisés. Le Comité présentera son rapport final directement aux ministres au plus tard le 23 janvier 2025. Il incombera aux ministres de mettre le rapport final à la disposition des groupes autochtones et du public.